

Table des

1.	Caractérisation technique du service.....
1.1.	Présentation du territoire desservi
1.2.	Mode de gestion du service.....
1.3.	Estimation de la population desservie (D101)
1.4.	Nombre d'abonnés.....
1.5.	Eaux brutes.....
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....
1.6.	Eaux traitées
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le (
1.6.2.	Production.....
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....
1.6.5.	Autres volumes.....
1.6.6.	Volume consommé autorisé.....
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branch
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....
2.1.	Modalités de tarification.....
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....
2.3.	Recettes.....
3.	Indicateurs de performance.....
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimo
3.3.	Indicateurs de performance du réseau
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P10
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106..
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des résea
3.4.	Indice d'avancement de protection des resso
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de servi
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchemen
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivi
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année pr
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)
4.	Financement des investissements.....
4.1.	Branchements en plomb
4.2.	Montants financiers
4.3.	État de la dette du service.....
4.4.	Amortissements
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'an
4.6.	performances environnementales du service
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels d
4.6.	du dernier exercice.....
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralis
5.1.	Abandons de créance ou versements à un for
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf.
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs

se public de l'eau potable pour l'exercice
les collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
obligatoires au titre du décret.
r et la définition et le calcul des différents indicateurs
aufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

correctes, veuillez contacter votre DDT

hannique du service



AGEDI
Dépôt Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/09/2024
004-210400909-20240906-DE_2024_024-DE

Non

☐

☐

☐

☐

☐

rs et hameaux desservis, etc.) : Le Fugeret

☒ Non

'obation' : ☐ Non

'obation' : ☐ Non

'obation' : ☐ Non



ancière

1.3. Estimation de la population desse

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personnn zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'c Le service public d'eau potable dessert **945 habitants au 31/1**

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de

Le service public d'eau potable dessert **251 abonnés au 31/1**

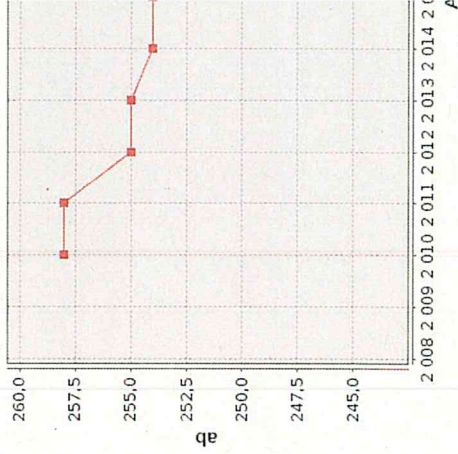
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023
Le Fugeret		
Total	249	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de ré 31/12/2023 (49,8 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapp 31/12/2023 (1,39 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moye nombre d'abonnés) est de ____ m³/abonné au 31/12/2023. (





1.5.2 Achats d'eaux brutes

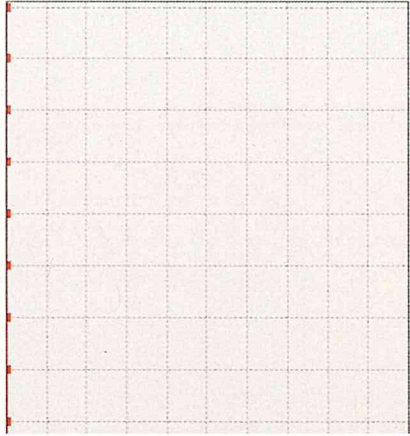
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même

exercice 2023 (142 865 pour l'exercice 2022).

Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m³	Variation en %
142 865	142 865	0%
142 865	142 865	-24,7%
142 865	142 865	0%
142 865	142 865	-24,7%

P (préciser les unités) Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le

100%.



015 2 016 2 017 2 018 2 019 2 020 2 021 2 022 2 023

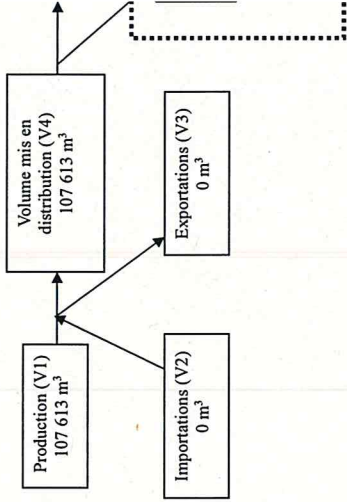
Années

utilisées (part des eaux souterraines)

Fournisseur	Volume a l'exercice
Total	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre



1.6.2. Production

Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement

2. Tarification de l'eau

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation, dite part proportionnelle, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

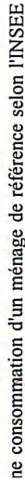
ors de la mise en service

d'eau potables et 5 kilomètres au 31/12/2023 (5 au

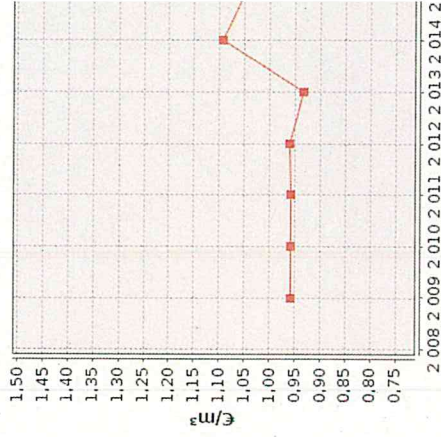
Tarifs	Part de la consommation
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur
	Abonnement ⁽¹⁾ DN _____
Part proportionnelle (€ HT/m³)	
	Prix au m³
Autre : _____	
Taxes	Taxes et redevances
	Taux de TVA ⁽²⁾
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)
	VNF Prélèvement
	Autre : _____

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et les EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux
> Délibération du / / effective à compter du / /
> Délibération du / / effective à compter du / /
> Délibération du / / effective à compter du / /
> Délibération du / / effective à compter du / /



	2023 en %	Du 01/01/2024 au 31/12/2024 en %	Variation en %
Activité			
20		dépôt de 120,20	0%
10		AGEDI de 120,20	%
20		Contrôle de légitimité de 120,20	0%
Intégration des données			
-		Castellane	%
-			%
-			%
-			%
1		6,61	0%
59		25,91	14,7%
79		146,11	2,3%
9		1,22	2,5%



-D102.0 Prix TTC du service au n

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la composition

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune
Le Fugeret

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle
- Quelle est la fréquence :
- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice
remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures

2.3. Recettes



3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

2/2023	39 274 €	38 172 €	au 31/12/2022).
--------	----------	----------	-----------------

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés}}{\text{nombre d'}}$$

3.2. Indice de connaissance et de ges

Les 75 points des autres éléments de connaissance e

t inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

3.3. Indicateurs de performance du ré

3.3.1. Rendement du réseau de distribui

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur e pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du rése

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volu du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le v

nombre de points		Valeur	points potentiels	
DES RESEAUX				
Date de réception de l'ouvrage : 07/09/2024	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	
RE DES RESEAUX				
AG	oui : 10 points non : 0 point	Oui	13	
		Oui		
		0 à 15 points sous conditions (2)		80%
0 à 15 points sous conditions (2)		80%		
ISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX				
n des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0	
	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
compteurs : pose du	oui : 10 points non : 0 point	Non	0	
	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
au par les	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
l'un estimatif	oui : 10 points non : 0 point	Non	0	
	oui : 5 points non : 0 point	Non	0	
120		-	71	

pondérance minimum de 50 % des matériels et diamètres sont requis pour obtenir les 0, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 ; périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. les supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution so renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau = $\frac{\text{ }{365}}$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de $\text{ } \text{ m}^3$

Commentaire : **FORFAIT**

3.3.4. Taux moyen de renouvellement

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la r collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. L à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilité effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un se élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	4%

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau

taux moyen de renouvellement des rése

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des rése

3.4. Indice d'avancement de protectio

La réglementation définit une procédure particulière pour l fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice es

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains ac

AGEDI

Dépôt Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 07/09/2024

004-210400909-20240906-DE_2024_024-DE

15 2 016 2 017 2 018 2 019 2 020 2 021 2 022 2 023

nnées

réseau de distribution



omptés (P105.3)

des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un on évolution sont le reflet du déploiement de la politique de de la gestion du réseau.

$V_a - V_r$
65* linéaire du réseau de desserte en km

est de $\text{ } \text{ m}^3/\text{f}/\text{km}$ ($\text{ } \text{ en 2022}$).

acc d'une procédure de suivi de son application

ble ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour
nt chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits

la ressource est 40% (40% en 2022).

000210400009-202409060000

AGED
Dépôt Sous-préfecture de Castellon

Contrôle de la réception de l'eau
Date de réception de l'eau 07/09/2024

AGED
Dépôt Sous-préfecture de Castellon

Contrôle de la réception de l'eau
Date de réception de l'eau 07/09/2024

AGED
Dépôt Sous-préfecture de Castellon

Contrôle de la réception de l'eau
Date de réception de l'eau 07/09/2024

AGED
Dépôt Sous-préfecture de Castellon

Contrôle de la réception de l'eau
Date de réception de l'eau 07/09/2024

rammées ont été dénombrées (0 en 2022), soit un taux
0 pour 1 000 abonnés (0 en 2022).

nchements(D151.0 et P152.1)

un délai de 7 jours ouvrés après réception d'une demande
ane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-

nombre d'ouvertures de branchements

ayant respecté le délai

nombre total d'ouvertures de branchements

*100

100% en 2022).

a collectivité (P153.2)

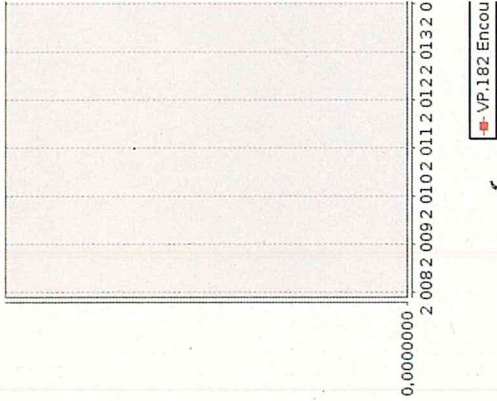
éorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la
nancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle
s prescrites par l'instruction comptable M49).

encours de la dette au 31 décembre de l'exercice

épargne brute annuelle

Encours de la dette en €
Epargne brute annuelle en €
Durée d'extinction de la dette en années

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est d



3.8. Taux d'impayés sur les factures

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur
factures de réalisation de branchements et de travaux divers
une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, que

m

te

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente =

chiffre d'a

Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d



4.1. Branchements en plomb

Branchements
Nombre total des branchements
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total branchements
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchement

4.2. Montants financiers
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire (investissement)
Montants des subventions en €
Montants des contributions du budget général en €

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs

4.4. Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **5**

**en vue d'améliorer la qualité du service
fondamentales du service**



5. Actions de solidarité et de

5.1. Abandons de créance ou versement

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication social

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité I)
- les abandons de créance à caractère social, votés au (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu demandes d'abandon
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité,

5.2. Opérations de coopération décer

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le territoire, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide

Bénéficiaire

**en vue d'améliorer la qualité du service
fondamentales du service**



AGÉ
recc
rô de
tio de
02-005



Montants prévisionnels de l'année précédente	en €	Travaux adoptés	Montants prévisionnels en €
			
Montants prévisionnels en €	AGEDI	Derniers travaux réalisés	Montants prévisionnels de réalisation en €
	Dépôt Sous-projeture de Castellane		
	Contrôle de légalité		
Date de réception de l'AR: 07/09/2024			2025
04-210-0909-2024-0006-DE-2024-024-DE			

atif des indicateurs

	Exercice 2022	Exercice 2023
	AGEDI	
	Dépôt Sous-préfecture de Castellane	
	Contrôle de légalité	
	Date de réception de l'AR: 07/09/2024	
	004-210400909-20240906-DE_2024_024-DE	
sservies) m3	345	345
	01,19	1,22
s sur du nites de	94,4%	93,8%
s sur du nites de mètres	94,4%	100%
le	71	71
	%	%
ptés	—	—
	—	—
réseaux	0%	0%
n de la	40%	40%
i des [€/m³]	0	0